



Assemblée générale

Distr. générale
22 juillet 2005
Français
Original: anglais

Soixantième session

Point 65 de l'ordre du jour provisoire*

**Suite donnée à l'Année internationale
des personnes âgées : deuxième Assemblée
mondiale sur le vieillissement**

Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport rend compte des activités menées sur le plan national au cours de la période 2004-2005 pour donner suite à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement. Y sont décrites les activités entreprises par le Secrétariat et les fonds, programmes et institutions spécialisées du système des Nations Unies, ainsi que par les principales organisations non gouvernementales internationales, à l'appui de celles menées par les pays, et les dispositions qu'ils ont prises pour inscrire les questions de vieillissement dans les activités et programmes internationaux. Il énonce des recommandations sur la façon de promouvoir la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, 2002, présentées à l'Assemblée générale pour examen.

* A/60/150.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–2	3
II. Mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, 2002	3–50	3
A. Mesures prises sur le plan national	4–16	4
B. Appui aux mesures nationales	17–23	8
C. Action internationale	24–44	11
D. Activités régionales	45–49	18
E. Programme de recherche sur le vieillissement pour le XXI ^e siècle	50	20
III. Conclusion	51–53	21

I. Introduction

1. Dans sa résolution 59/150, en date du 20 décembre 2004, l'Assemblée générale a recommandé qu'en poursuivant les objectifs de développement convenus à l'échelon international, y compris ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire (voir résolution 55/2), on tienne compte de la situation des personnes âgées, et elle a demandé aux gouvernements et aux institutions et organismes des Nations Unies de veiller, dans le cadre de leur mandat, à donner la place voulue aux problèmes du vieillissement de la population et aux préoccupations des personnes âgées dans leurs programmes et projets et a encouragé la communauté non gouvernementale à faire de même. Elle a invité les États Membres ainsi que les organisations et les organes des Nations Unies à tenir compte des besoins et des problèmes des personnes âgées à tous les échelons de la prise de décisions. Elle a aussi invité les gouvernements et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales à encourager et à financer des travaux de recherche approfondis, diversifiés et spécialisés sur le vieillissement dans tous les pays.

2. L'Assemblée générale a souligné qu'il fallait renforcer les capacités nationales si l'on voulait promouvoir et favoriser la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, 2002¹, et elle a, à cet égard, encouragé les gouvernements à contribuer au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies concernant le vieillissement pour permettre au Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat d'aider davantage les pays qui en feraient la demande. Soulignant qu'il importe que tous les pays collectent des données et des statistiques de la population ventilées par âge et par sexe pour toutes les caractéristiques qui retiennent sur la formulation des politiques, l'Assemblée a encouragé les entités compétentes des Nations Unies à soutenir les efforts nationaux de renforcement des capacités. Enfin, l'Assemblée a demandé au Secrétaire général de lui rendre compte à sa soixantième session de l'application de la résolution 59/150. Le présent rapport répond à cette demande. Établi sur la base des éléments communiqués par les gouvernements, les coordonnateurs des Nations Unies pour les questions de vieillissement et les grandes organisations non gouvernementales actives dans ce domaine, il fournit des indications sur les initiatives et activités entreprises sur les plans national et international pour donner suite au Plan d'action de Madrid.

II. Mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, 2002

3. Les progrès dans la mise en œuvre du Plan d'action sont subordonnés à la simultanéité et la coordination des initiatives menées sur les plans national et international. Le plan de campagne pour la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (A/58/160, sect. III) propose une démarche pratique pour cette mise en œuvre. Il offre aux gouvernements et aux autres parties prenantes un cadre leur permettant d'élaborer des stratégies de mise en œuvre en fixant des priorités nationales et en choisissant l'approche qui leur convient. Tout en s'attachant aux processus de mise en œuvre nationaux, le plan de

¹ *Rapport de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, Madrid, 8-12 avril 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.IV.4), chap. I, résolution 1, annexe II.

campagne tente de mobiliser la coopération internationale pour soutenir les activités menées par les États Membres.

A. Mesures prises sur le plan national

4. Le Plan d'action de Madrid souligne que c'est aux pouvoirs publics qu'il incombe au premier chef de donner effet à ses recommandations générales et souligne qu'il convient avant tout d'intégrer la question du vieillissement et les problèmes des personnes âgées dans les programmes nationaux de développement et d'élimination de la pauvreté. Les composantes indispensables de sa mise en œuvre y sont énoncées, notamment les suivantes : suivi institutionnel du Plan d'action, existence d'organisations actives de personnes âgées; activités d'éducation, de formation et de recherche sur le vieillissement; collecte et analyse de données nationales. Le plan de campagne définit deux volets essentiels et universels du processus de mise en œuvre, en particulier dans les pays en développement et dans les économies en transition, à savoir le renforcement des capacités nationales et l'intégration du vieillissement dans les politiques de développement nationales. Selon les éléments dont dispose le Secrétariat, les activités de mise en œuvre des pays concerneraient plusieurs domaines : renforcement des capacités nationales et promotion du suivi institutionnel du Plan d'action de Madrid; politiques et programmes spécifiquement axés sur le vieillissement; action menée pour que les problèmes du vieillissement soient pris en compte systématiquement, notamment.

Pays de la région de la Commission économique pour l'Afrique

5. Le Ministère guinéen des affaires sociales a créé un service chargé des questions ayant trait aux personnes âgées, et mis en place un comité chargé d'analyser les recommandations énoncées dans le Plan d'action de Madrid. Le Gouvernement compte, à court terme, réaliser une étude sur la situation des personnes âgées et, à plus long terme, élaborer une politique nationale en matière de vieillissement. Le Kenya a, pour sa part, adopté une politique qui permet de reculer l'âge de la retraite. À Maurice ont été établis un comité national de coordination et les sous-comités correspondants aux fins de surveiller la mise en œuvre du Plan. À la mi-2004, un projet de loi sur la protection des personnes âgées était en cours de rédaction.

6. Le Nigéria met en œuvre des politiques d'intégration des personnes âgées en tant qu'acteurs du développement socioéconomique. Le Sénégal est aujourd'hui fermement résolu à intégrer les questions de vieillissement dans les programmes nationaux de développement, y compris dans ceux qui visent à éradiquer la pauvreté, et il a mis au point un projet de plan d'action national sur le vieillissement (2005-2009) qui a été soumis pour adoption.

Pays de la région de la Commission économique pour l'Europe

7. L'Azerbaïdjan a pris des mesures pour instituer un système intégré de services sociaux destinés aux personnes âgées. Au Belarus, la coordination de la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid est assurée par le Ministère du travail et de la protection sociale. Plusieurs programmes sont actuellement en place en faveur des personnes âgées, notamment un qui s'intéresse aux problèmes de cette tranche d'âge et qui couvre la période 2001-2005, et un autre qui soutient les organisations locales

et nationales d'anciens combattants. En Croatie, la mise en œuvre de directives pour modifier les lois existantes et en instituer de nouvelles aux fins d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées se poursuit. L'aide sociale dispensée hors cadre institutionnel, en particulier à l'échelon local, y est encouragée en vue d'établir un réseau de services rendus plus accessibles à davantage de personnes âgées. Le Ministère danois des affaires sociales a entretenu des échanges réguliers avec un certain nombre de personnes âgées par l'intermédiaire de l'Association des conseils de personnes âgées. En outre, un conseil national indépendant, le Forum sur l'âge, surveille et évalue les conditions de vie des personnes âgées. En Finlande, le Conseil d'État a établi un rapport sur les effets des changements survenus dans la pyramide des âges de la population et sur les moyens pour les différents secteurs de l'administration de se préparer à ces changements. Les grands thèmes du rapport – une population et une société saines et actives à tous les âges de la vie – sont articulés autour du Plan d'action de Madrid. Le Gouvernement finlandais constate la nécessité de disposer d'une politique cohérente et plurisectorielle en matière de vieillissement et d'adopter dans le cadre de la politique sociale une vision qui englobe tous les âges.

8. Le Ministère fédéral allemand des affaires familiales, des personnes âgées, des femmes et des jeunes a créé un service de coordination au sein de l'Association fédérale des organisations de personnes âgées, qui regroupe 89 organisations et représente 9 millions de personnes âgées. Le service met au point un plan national de mise en œuvre du Plan d'action de Madrid. Il s'occupe aussi d'informer le grand public sur l'état de cette mise en œuvre et organise des conférences techniques à l'appui des activités menées à cet égard dans le pays. Les initiatives prises par le Luxembourg ont consisté notamment à promouvoir les clubs de troisième âge, les programmes d'apprentissage tout au long de la vie et les services sociaux et de santé destinés aux personnes âgées. En Fédération de Russie, l'action menée pour améliorer la situation des personnes âgées et mettre en œuvre le Plan d'action de Madrid est axée sur des programmes portant spécifiquement sur le vieillissement et sur la prise en compte des questions qui s'y rapportent. Le programme de développement social et économique à moyen terme (2003-2005) du pays préconise le développement du capital humain au moyen de services sociaux destinés à différentes générations de la population. Les problèmes des personnes âgées sont aussi pris en compte dans le programme fédéral « Habitat » (2002-2010). En mai 2004, le Gouvernement a procédé à une restructuration du système de protection sociale, qui a intéressé des millions de personnes, dont des personnes âgées. La nouvelle loi, qui prévoit le paiement en espèces des prestations, a permis de simplifier la procédure archaïque existante tout en offrant une plus grande transparence, en appliquant une démarche axée sur les besoins et en garantissant un traitement équitable de l'ensemble des bénéficiaires, y compris des personnes âgées, dans les villes comme dans les campagnes. La mise en œuvre de ce nouveau système, qui a débuté en janvier 2005, n'a pas manqué de soulever une polémique en raison de problèmes de coordination, d'ordre financier en particulier, entre le Gouvernement fédéral et les autorités régionales. Cette réforme est venue accentuer la nouvelle direction imprimée récemment à l'assistance sociale et aux services sociaux pour les différents groupes vulnérables, qui tend à une décentralisation des prestations.

9. Début 2005, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a rendu publique une nouvelle grande stratégie, « Opportunity age – meeting the

challenges of ageing in the twenty-first century », initiative interministérielle qui a vu la participation des grandes parties prenantes, dont la société civile. Cette stratégie définit de nouvelles démarches et de nouveaux modes relationnels adaptés aux besoins futurs d'une société plus âgée; elle est articulée autour des trois grandes priorités suivantes : relèvement du taux d'emploi et plus grandes facilités d'emploi pour les plus de 50 ans; encouragement des personnes âgées à jouer un rôle plus important et plus actif dans la société; promotion de l'indépendance et du pouvoir de décision des personnes âgées. Les indicateurs et résultats correspondants sont en cours de définition.

Pays de la région de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

10. En Bolivie, toutes les personnes âgées ont droit à une bonification annuelle de leur pension de retraite. En 2003, le Brésil a adopté une loi nationale qui permet aux personnes âgées qui le souhaitent de continuer à travailler, et qui favorise leur accès à l'éducation et à la formation, à l'alimentation, au logement et aux soins médicaux. Le Gouvernement colombien met au point une politique publique à long terme ayant trait au vieillissement, articulée autour du Plan d'action de Madrid, de la stratégie régionale de mise en œuvre du Plan et des réalités du pays, sous les auspices du Ministère de la protection sociale, agence gouvernementale chargée de coordonner les questions de vieillissement. Le Costa Rica a créé le *Consejo Nacional de la Persona Adulta Mayor* et met en œuvre différents programmes et services, en privilégiant fortement les dispositifs interinstitutionnels. Cuba a réuni d'importantes ressources en matière de santé gériatrique et gérontologique et a mis en place la couverture sociale et sanitaire universelle pour les personnes âgées. La République dominicaine a réuni les conditions favorables à la création d'un conseil national des personnes âgées. En 2002, El Salvador a adopté un texte de loi relatif aux personnes âgées, qui facilite la mise en œuvre d'une politique nationale visant à intégrer les personnes âgées dans le marché du travail structuré et non structuré, encourage l'éducation tout au long de la vie et défend auprès des prestataires de soins de santé un archétype pour la santé des personnes âgées. Un plan d'action devrait être mis au point plus tard dans l'année. Au Guatemala, le *Programa Nacional del Adulto Mayor*, institution nationale chargée des questions relatives aux personnes âgées, procède actuellement à une évaluation de la situation de cette tranche de la population. Au Honduras, une loi sur la protection des personnes âgées et des retraités est actuellement débattue par le Congrès. Les initiatives qui seront mises en train dans le cadre de ce texte seront confiées aux programmes compétents, tels que le Fonds du Honduras en faveur des investissements sociaux, qui finance des projets de microentreprises.

11. Au Mexique, une loi sur les droits des personnes âgées a été adoptée en 2002. L'organe national de coordination des questions de vieillissement, l'*Instituto Nacional de las Personas Adultas Mayores*, a mis en place un conseil de coordination interinstitutions pour les personnes âgées, aux fins de promouvoir les activités des organisations gouvernementales et non gouvernementales dans le cadre du programme national de gérontologie et d'élaborer une politique ayant trait au vieillissement. Le Nicaragua a arrêté les grandes lignes d'une politique nationale de protection sociale, dans le cadre de laquelle sera fixée une politique sociale en faveur des personnes âgées. En 2004, le Panama a mené une étude sur la situation des personnes âgées et a tracé les grandes lignes d'une politique nationale sous les

auspices du Directeur national des personnes âgées. L'année suivante, il a élaboré un projet de Plan d'action national. Le Suriname a créé un conseil consultatif national chargé de fournir au Gouvernement tous les conseils voulus au sujet du vieillissement de la population. En 2004, l'Uruguay a adopté un texte de loi sur la défense et l'intégration des personnes âgées, qui définit le cadre pour l'élaboration d'un plan national d'action en matière de soins de santé. La République bolivarienne du Venezuela s'est attachée à mettre au point des programmes de protection sociale, de santé et de soutien économique en faveur des personnes âgées.

12. Un grand nombre des pays anglophones des Caraïbes ont adopté des politiques relatives au vieillissement et aux personnes âgées, et ont renforcé leurs dispositifs institutionnels, notamment en créant des conseils nationaux. Diverses initiatives ont aussi visé à favoriser les contacts entre générations et à assurer le bien-être des personnes âgées.

Pays de la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

13. Le Bangladesh dispose d'un organe national de coordination pour les questions de vieillissement ainsi que d'un comité interministériel chargé de superviser l'ensemble du programme de pension de vieillesse, qui a pour objectif d'accroître le nombre de bénéficiaires : si, selon les estimations, ce sont 5 millions de personnes âgées qui peuvent prétendre à cette pension, seules 1 315 000 d'entre elles en bénéficient à l'heure actuelle. À l'issue d'un atelier national qui s'est tenu en février 2003, l'Indonésie a adopté un plan d'action national sur le vieillissement pour la période 2003-2008. En 2004, une commission nationale sur le vieillissement a été créée pour aider le Président à coordonner la mise en œuvre de politiques et programmes nationaux en faveur des personnes âgées et fournir des conseils et des recommandations à cet égard. Au Japon, l'une des initiatives prises récemment a consisté à introduire un système d'emploi continu, qui s'applique aux personnes jusqu'à l'âge de 65 ans et qui facilite le emploi des personnes âgées. Le débat consacré à la révision des régimes de pensions et de soins de santé se poursuit dans le pays.

14. En République de Corée, le Ministère de la santé et de la protection sociale a été réorganisé fin 2003 de façon à renforcer le rôle et les fonctions des services chargés du vieillissement de la population et de la protection sociale des personnes âgées. Le Gouvernement a créé, début 2004, le Comité présidentiel sur le vieillissement et la société de demain, chargé d'évaluer et d'analyser les changements sociaux et économiques induits par le vieillissement rapide de la population et de conseiller le Président sur les politiques à long terme qu'il convient d'adopter. Les initiatives prises récemment ont porté sur : l'élaboration d'un nouveau cadre juridique et la modification de certains textes de loi et règlements existants, en particulier l'adoption d'une nouvelle loi fondamentale sur le vieillissement de la société; la suppression des pratiques qui pourraient être discriminatoires en matière de rémunérations et d'âge de la retraite; la révision du régime de pension de façon à ce qu'il englobe un modèle à composantes multiples et qu'il touche les groupes non protégés par les régimes actuels; et la mise sur pied de l'infrastructure physique et humaine voulue pour le lancement d'une nouvelle assurance santé à long terme. Le Gouvernement néo-zélandais poursuit quant à lui la mise en œuvre de sa stratégie en faveur des personnes âgées, qui multiplie les possibilités pour ces personnes d'apporter leur participation et leur contribution. Les

institutions gouvernementales pertinentes élaborent actuellement un plan d'action à plus long terme qui énonce des objectifs, des liens avec les buts de la stratégie en faveur des personnes âgées, des indicateurs de résultat et des initiatives majeures assorties de délais.

15. Les Philippines ont créé un comité interinstitutions sur le plan d'action national en faveur des personnes âgées (1999-2004), qui s'est occupé de diffuser le Plan d'action de Madrid auprès des agences locales, des services de l'administration locale et des organisations non gouvernementales. Elles ont aussi constitué un groupe de technologies de l'information et des communications pour faciliter les échanges entre comités locaux, régionaux et nationaux. Ce groupe centralise les études sur les personnes âgées et accélère la diffusion du Plan d'action de Madrid. En 2002, Sri Lanka a institué un conseil des anciens, qui a créé des comités de personnes âgées au niveau des villages, chargés d'organiser des programmes en faveur des personnes âgées et de faire participer cette génération à la prise de décisions sur les questions intéressant la communauté.

Pays de la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

16. Le Liban met au point un plan de travail articulé autour des objectifs du Plan d'action de Madrid. Au Qatar, le Conseil suprême des affaires familiales élabore une stratégie nationale sur le vieillissement, sur la base des recommandations énoncées dans le Plan et des thèmes pertinents qui ont été recensés. En avril 2005, le pays a accueilli la Conférence internationale de Doha sur le vieillissement, qui avait pour but d'éveiller les consciences sur les besoins des personnes âgées et leur capacité à prendre part au développement social. Il en est issu une déclaration appelant à rédiger une déclaration universelle des droits des personnes âgées. La République arabe syrienne dispose d'un plan d'action national axé sur la santé et la protection sociale des personnes âgées, ainsi que d'un comité national interministériel en faveur de la protection sociale des personnes âgées dirigé par le Ministère de la santé.

B. Appui aux mesures nationales

17. La Division des politiques sociales et du développement social, du Département des affaires économiques et sociales, continue de se consacrer à l'initiative d'appui technique lancée en 2003 pour aider les États Membres à mettre en œuvre le Plan d'action de Madrid. Des missions consultatives ont été entreprises au Kirghizistan, fin 2004, et en Égypte, début 2005. Les services consultatifs offerts visent surtout à aider les États Membres à adopter une démarche intégrée pour les questions relatives aux personnes âgées et au vieillissement de la population grâce à la prise en compte de ces questions dans les plans et politiques nationaux de développement dans tous les secteurs, conformément aux recommandations énoncées dans le Plan d'action de Madrid et dans le plan de campagne correspondant. Une proposition visant à garantir des fonds pour les futurs travaux complémentaires menés par les pays et à prévoir la participation d'autres partenaires, en application des dispositions de la résolution 59/150 de l'Assemblée générale, a été soumise en vue d'un financement à partir du Compte de l'ONU pour le développement.

18. Au Kirghizistan et en Égypte, l'objectif était de mener une rapide évaluation des besoins dans les différentes régions des deux pays afin de jauger la situation des personnes âgées et la place qui leur revient dans la vie socioculturelle et économique, le cadre existant pour l'action, le cadre institutionnel et le cadre opérationnel. On a pour cela rencontré des représentants du Gouvernement à tous les niveaux, des représentants des programmes et institutions des Nations Unies et de la société civile, ainsi que des personnes âgées, et l'on a consulté la documentation pertinente. Les conclusions ont été débattues avec les parties prenantes, y compris les représentants de l'État et les organisations de la société civile, lors d'ateliers plurisectoriels au cours desquels ont été jetées les bases d'une approche stratégique coordonnée des questions prioritaires recensées. Au deuxième semestre de 2005, on prendra de nouvelles mesures de suivi pour aider les parties prenantes à appliquer pleinement de nouvelles démarches et stratégies.

19. En l'état actuel du programme d'appui technique, il est manifeste que, si la situation diffère dans chaque pays, il existe un certain nombre de problèmes communs concernant la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid à l'échelon national. Dans certaines régions, le problème majeur est la méconnaissance générale du texte, en particulier par les ministres chargés des questions de vieillissement. De plus, le personnel de l'ONU dans les bureaux de pays, y compris celui des institutions et fonds officiellement chargés d'intégrer le vieillissement dans leurs activités de développement, connaît mal le Plan d'action. La plupart des donateurs bilatéraux n'ont pas inscrit la question du vieillissement ou la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid dans leurs travaux à l'échelon national. Certaines institutions des Nations Unies, toutefois, prennent des mesures susceptibles d'améliorer cette situation. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) rédige un document directif qui orientera les travaux de programmation et encouragera ses bureaux de pays à faciliter la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid et à apporter l'aide technique nécessaire. Le FNUAP a continué de promouvoir indirectement le renforcement des capacités nationales en soutenant les instituts de formation, notamment l'Institut international du vieillissement à Malte et le programme de l'Université Columbia, à New York, consacré au vieillissement de la population dans les pays en développement. Par ailleurs, le Groupe de la lutte contre la pauvreté, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), poursuit la mise au point d'une note pratique sur le vieillissement et le développement qui portera cette question à la connaissance d'un plus vaste public, tant au Siège que sur le terrain. D'une manière générale, il ne fait aucun doute qu'il faut renforcer la notoriété du Plan d'action de Madrid à l'échelle nationale, chez les hauts responsables gouvernementaux et dans les institutions qui s'occupent du développement, ainsi que l'action menée en vue d'intégrer les personnes âgées dans les stratégies et programmes de développement de l'ONU et des pays.

20. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a apporté une aide technique à plusieurs pays en vue de renforcer leur capacité de concevoir, appliquer et suivre la stratégie régionale en faveur de la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid (document LC/L.2079 de la CEPALC). El Salvador, le Guatemala, le Nicaragua, le Panama et le Paraguay ont bénéficié d'une aide à l'élaboration des politiques. La Commission soutient aussi les travaux de recherche menés à l'échelon national. Une étude fondée sur la méthode Delphi est menée actuellement au Chili, en République dominicaine, au Panama et en Uruguay en vue d'aider ces pays à envisager des hypothèses à long terme pour les politiques

relatives au vieillissement. Des ateliers de formation ont en outre été organisés en République dominicaine, en El Salvador et au Nicaragua, à l'intention de journalistes. La CEPALC soutient les travaux de recherche menés en Argentine, au Brésil, au Chili et en Colombie sur la méthode participative applicable pour la conception et la mise en œuvre des lois, politiques et programmes sur le vieillissement.

21. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique s'emploie essentiellement à aider les États Membres à honorer les engagements qu'ils ont pris en matière de protection sociale et de santé au titre de la Stratégie d'exécution de Shanghai relative à la mise en œuvre des Plans d'action de Madrid et de Macao sur le vieillissement (E/ECLAC/1280). De la mi-2004 à la mi-2005, elle a fourni des services consultatifs d'information et de formation qui ont porté notamment sur la mesure de l'évolution de la structure de la population, les incidences du vieillissement de la population et les soins de santé à long terme. La formation qu'elle a dispensée a été également axée sur : l'intérêt que présentent les méthodes participatives décentralisées pour les gouvernements lorsqu'il s'agit de rassembler des données sur la population et le vieillissement individuel; les méthodes permettant de rassembler des données, de les interpréter et de repérer les indicateurs de progrès à partir de la base; la mobilisation des ressources nécessaires pour résoudre les questions relatives au vieillissement et les moyens de financer les premières mesures d'application des politiques nationales traitant de ces questions. Dans le cadre d'un projet régional qui visait à élaborer des instruments d'évaluation participative accélérée pour aider les États Membres à faire face au vieillissement de leur population, plusieurs études nationales, menées à l'aide d'instruments conçus pour évaluer l'impact des politiques et programmes en milieu rural, ont été entreprises sur le terrain en Chine et au Sri Lanka. Elles ont permis d'élaborer un ensemble d'indicateurs dont les Gouvernements des deux pays pourront se servir pour mieux formuler leurs stratégies. Afin de montrer au niveau national comment il convient d'appliquer les projets d'indicateur, le Gouvernement chinois a invité la Commission à organiser un atelier national de formation à l'intention des professionnels et des praticiens s'occupant des questions relatives au vieillissement. Celle-ci s'appuie, pour organiser cet atelier, sur des manuels de formation tenant compte des réalités locales, sur des publications relatives aux bonnes pratiques susceptibles d'être reproduites et sur des données mises à jour lors de réunions d'experts et de séminaires régionaux.

22. L'Institut international de Malte sur le vieillissement organise des programmes de formation à Malte et ailleurs et a créé des centres satellites destinés à faciliter le renforcement des capacités. Il a créé trois centres de ce type au cours des trois dernières années, le premier à Singapour, le deuxième à Pune (Inde) et le troisième à Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie), et prévoit d'en créer d'autres en Amérique latine, en Chine et au Moyen-Orient. Ses programmes de formation au renforcement des capacités sont complétés par des échanges d'informations, des activités de coopération technique et de sensibilisation et des publications. En 2004, le Ministère tunisien des affaires sociales et de la solidarité lui a demandé d'établir un plan d'action décennal sur le vieillissement, projet dont le coût est cofinancé par le Gouvernement tunisien et le PNUD. De plus, comme suite à sa collaboration de longue date avec plusieurs organismes chinois travaillant dans le domaine du vieillissement, il a organisé à Beijing et à Malte, en 2004, deux stages de formation

auxquels ont participé 60 responsables chinois du Bureau des affaires civiles de Beijing.

23. Outre les organismes des Nations Unies – et parfois en liaison avec eux –, plusieurs ONG internationales s’occupant des questions relatives au vieillissement aident les gouvernements à développer leurs moyens d’action en la matière. L’organisation HelpAge International a aidé le Gouvernement tanzanien à faire en sorte que sa stratégie de lutte contre la pauvreté se fonde en partie sur des consultations avec des personnes âgées et tienne effectivement compte des résultats de ces consultations. La stratégie révisée fixe des objectifs de protection sociale et d’insertion visant directement les personnes âgées. HelpAge International a fait part des résultats de cette expérience aux organisations de personnes âgées, aux États Membres (notamment lors des manifestations organisées en marge de la session de la Commission du développement durable de 2005), aux donateurs et, en particulier, à la Banque mondiale, lors des consultations avec les organisations de la société civile que celle-ci a organisées en avril 2005 au sujet des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Elle tient actuellement, avec le Gouvernement mozambicain, des consultations faisant fond sur ces résultats. Elle a appuyé directement l’élaboration de politiques permettant de remédier aux effets du vieillissement de la population et leur prise en compte systématique au Bangladesh, au Kenya et au Mozambique et a continué à aider les organisations de la société civile kirghize à renforcer leurs moyens d’action, notamment en collaborant avec la mission consultative du Département des affaires économiques et sociales au Kirghizistan. Elle appuie des activités nationales de recherche et de collecte de témoignages qui doivent permettre d’aider à améliorer les politiques relatives à diverses questions, dont les incidences du VIH/sida sur les personnes âgées et les personnes à leur charge (République-Unie de Tanzanie et Thaïlande), l’état nutritionnel des personnes âgées vivant dans des camps de personnes déplacées (Soudan) et les incidences du tsunami de 2004 sur les personnes âgées (Inde et Sri Lanka). Elle entame actuellement, au Bangladesh, en Bolivie, en Ethiopie, en Jamaïque, en République de Moldova et en République-Unie de Tanzanie, la dernière phase d’un projet destiné à aider les organisations de personnes âgées à mieux évaluer dans quelle mesure les engagements pris concernant les personnes âgées sont respectés et à proposer des moyens d’améliorer la mise en œuvre des mesures adoptées.

C. Action internationale

24. Le Plan d’action de Madrid met l’accent sur la nécessité de renforcer et de centrer la coopération internationale et, pour les pays développés et les organismes de développement internationaux, de rendre possible la mise en œuvre des mesures prévues, comme ils s’y sont engagés. Il met aussi l’accent sur l’engagement, tout aussi important, qu’ont pris les fonds et programmes des Nations Unies de tenir systématiquement compte des questions relatives au vieillissement dans leurs programmes et projets, y compris au niveau des pays. Son schéma d’application souligne l’importance décisive de la prise en compte systématique du vieillissement et demande que celui-ci soit inscrit dans les programmes de travail des organismes des Nations Unies et dans les budgets consacrés au développement. Il va sans dire que les personnes âgées doivent être associées à l’application et à l’évaluation des politiques.

25. La Déclaration du Millénaire et les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) énoncés comme suite à la Déclaration ne traitent pas spécifiquement des problèmes que pose le vieillissement et des possibilités qu'il offre mais de l'objectif consistant à réduire la pauvreté dans le monde de moitié d'ici à 2015, et de nombreux autres objectifs étant intergénérationnels par nature, il est indispensable de tenir compte des incidences sociales et économiques du vieillissement démographique et des besoins des personnes âgées pour atteindre les OMD, ce qui suppose que la communauté internationale tienne systématiquement compte des préoccupations de ces personnes dans son ordre du jour. En ce qui concerne le premier examen quinquennal de la suite donnée à la Déclaration du Millénaire, elle est encouragée à voir, dans les personnes âgées, des parties prenantes au développement et non simplement des bénéficiaires d'une aide.

26. Pour aider les gouvernements à mettre au point des méthodes qui leur permettent de tenir systématiquement compte du vieillissement pour appliquer le Plan d'action de Madrid, la Division des politiques sociales et du développement social a affiché sur son site Web un document de travail intitulé « Mainstreaming the concerns of older persons into the social development agenda » (Tenir systématiquement compte des préoccupations des personnes âgées dans l'ordre du jour relatif au développement social) (<www.un.org/esa/socdev/ageing/mainstream.htm>). Ce document définit et explique l'expression « mainstreaming » (prise en compte systématique) et examine les mandats des entités concernées en la matière, recense les questions revêtant une importance cruciale pour les personnes âgées (telles que la participation, l'éducation et la santé), montre en quoi il faut les prendre en compte et indique quels instruments et techniques il y a lieu d'utiliser pour donner à cette prise en compte un caractère systématique.

27. Lors de l'atelier régional sur les politiques relatives au vieillissement que la Division a organisé en novembre 2004 en Inde, divers aspects de la protection sociale, dont les services et les programmes d'aide et de sécurité sociales destinés à atténuer les risques associés à l'âge, ont été étudiés de manière approfondie (voir <www.un.org/esa/socdev/htm>). L'accent a été mis sur les expériences et les meilleures pratiques des pays de l'Asie du Sud et de l'Est, en particulier sur la conception, le caractère opérationnel et l'efficacité des accords de partenariat relatifs à la protection sociale des personnes âgées dans les secteurs formel et informel.

28. La Division de la promotion de la femme du Département des affaires économiques et sociales a accordé une attention particulière aux besoins et aux préoccupations des femmes âgées lorsqu'elle a procédé à l'examen et à l'évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Elle a examiné la situation de ce groupe de femmes dans le cadre de domaines critiques tels que les femmes et la pauvreté, les femmes et l'économie et les femmes et la santé.

29. La Division de la population intègre systématiquement les questions concernant le vieillissement de la population et les politiques y relatives dans son programme de travail technique et ses publications et dans ses activités d'appui à la Commission de la population et du développement. Cela l'amène surtout à mener des activités de recherche sur les aspects démographiques du vieillissement de la population et les problèmes qu'ils posent sur le plan politique, notamment à conduire des études visant à élucider les causes économiques et sociales et les

conséquences du vieillissement de la population. En 2005, elle a publié, sur son site Web (<www.un.org/esa/population/publications/WPP2004/2004Highlights_finalrevised.pdf>), de nouvelles estimations et projections démographiques jusqu'en 2050, qui sont également disponibles sur CD-ROM. Outre qu'elles indiquent la répartition de la population par sexe, par âge et par groupe d'âge de 5 ans à un horizon de 100 ans et au-delà, ces estimations et projections comprennent plusieurs statistiques récapitulatives sur le vieillissement de la population – notamment, la proportion de la population âgée de plus de 60 ans et de 65 ans, l'âge médian de la population, le rapport de dépendance économique des personnes âgées – et des estimations de l'espérance de vie de celles-ci ventilées par sexe. La Division prévoit de convoquer, en 2005, une réunion d'experts sur les incidences sociales et économiques de l'évolution de la pyramide des âges, dont les actes seront utiles à la Commission de la population et du développement en 2007, son thème de travail spécial devant alors porter sur l'évolution de la pyramide des âges et ses incidences sur le développement. En 2005 également, elle fera paraître une publication relative au mode de vie des personnes âgées dans le monde, dans laquelle elle étudiera en particulier le mode de vie des personnes âgées qui cohabitent avec des membres de leur famille, le mode de vie de celles qui vivent seules et le placement en institution des personnes âgées, et publiera une version à jour de la carte murale intitulée « Vieillissement de la population mondiale ».

30. La quatorzième Journée internationale des personnes âgées a été célébrée le 1^{er} octobre 2004 dans le monde entier sur le thème « Les personnes âgées dans une société intergénérationnelle ». Au siège de l'ONU, la Section des organisations non gouvernementales du Département de l'information a accueilli une manifestation d'une demi-journée qui a été organisée par le Comité des ONG sur le vieillissement, en coopération avec le Département des affaires économiques et sociales, et à laquelle ont assisté environ 500 personnes. Il y a été donné lecture d'un message du Secrétaire général, et le Président du Comité des ONG sur le vieillissement, des représentants du Département des affaires économiques et sociales, de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et du FNUAP et des responsables gouvernementaux et des spécialistes de la prise en charge des personnes âgées de la Jamaïque, de la République arabe syrienne et des États-Unis d'Amérique y ont pris la parole. La Division de la communication stratégique du Département de l'information a assuré la publicité de la Journée internationale auprès des médias, en particulier au moyen des centres d'information des Nations Unies, qui ont fait traduire le message du Secrétaire général en 10 langues et l'ont diffusé auprès de journalistes et d'ONG. Les centres d'information ont fait en sorte que les chaînes de télévision, les stations de radio et les journaux traitent des questions relatives au vieillissement aux niveaux local et national, et les organes d'information de l'ONU ont eux-mêmes traité de la Journée internationale, notamment la radio des Nations Unies, qui a raconté la vie d'une femme âgée de 90 ans dans l'une de ses émissions.

31. Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) participe à la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid dans la perspective générale des besoins des pauvres et des personnes vulnérables et défavorisées en matière de logement. À sa vingtième session, en 2005, son Conseil d'administration a adopté une résolution (HSP/GC/RES/20/13) intitulée « Le logement en tant qu'élément du droit à un niveau de vie convenable pour les personnes vulnérables et défavorisées », qui se réfère en plusieurs points aux personnes âgées et prie toutes les parties prenantes, dont les gouvernements, les autorités locales, la communauté

internationale et la société civile, de recentrer et renforcer leur action afin de pouvoir intervenir plus efficacement et de manière plus concertée en faveur des personnes vulnérables et défavorisées. ONU-HABITAT a aussi participé à un certain nombre d'activités internationales qui portaient sur des questions liées au vieillissement et aux personnes âgées.

32. En 2005, le FNUAP a convoqué une réunion d'experts qui avait pour but d'examiner les priorités des politiques et programmes concernant le vieillissement de la population, l'avantage comparatif du Fonds et la stratégie à adopter dans le domaine du vieillissement. Le Fonds établit actuellement un document indiquant la marche à suivre pour mener à bien certains de ses programmes et encourageant ses bureaux de pays à appuyer la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid et à offrir une assistance technique lorsqu'il y a lieu. Il encourage à mettre davantage l'accent sur les personnes âgées dans les bilans communs de pays, dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et dans les rapports sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il aide les pays à renforcer leurs moyens de rassembler et d'analyser des données ventilées par âge et par sexe pour formuler leurs politiques, planifier leurs programmes et en suivre et en évaluer la mise en œuvre. Il saisira l'occasion que constituera la quarantième session de la Commission de la population et du développement, qui se tiendra en 2007, pour rendre compte des résultats des programmes en matière de population dans ce domaine précis et appeler l'attention sur les incidences du vieillissement de la population sur le développement et sur les programmes à mettre en œuvre pour remédier à ce phénomène.

33. Les activités de suivi de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement menées par l'Organisation internationale du Travail (OIT) partent du principe que pour résoudre véritablement les problèmes que pose le vieillissement de la population, il faut élargir l'accès au marché du travail et promouvoir la création d'emplois, un emploi productif et convenable étant le meilleur moyen d'assurer stabilité et sécurité dans une phase d'évolution démographique et de renforcer la protection sociale. Les services de l'OIT s'occupant des questions relatives à l'emploi et de celles relatives à la protection sociale ont élaboré conjointement une proposition portant sur le thème « Emploi et protection sociale dans les sociétés vieillissantes », qui doit être examinée à la quatre-vingt-seizième session de la Conférence internationale du Travail, en 2007, et sera préalablement examinée à la réunion que le Conseil d'administration de l'OIT tiendra en novembre 2005.

34. Lorsqu'elle a intégré les questions relatives au vieillissement de la population rurale dans ses travaux, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) s'est surtout intéressée à celles relatives aux moyens : de multiplier les chances des personnes âgées vivant en milieu rural de tirer des revenus de l'agriculture et des secteurs connexes; de permettre à ces personnes d'acquérir les compétences agrotechniques et commerciales dont elles ont besoin; d'améliorer les techniques de production agricole pour répondre aux besoins particuliers des travailleurs agricoles âgés; d'appuyer les personnes âgées vivant en milieu rural en tant qu'agents de transmission des connaissances et techniques agricoles aux jeunes générations; de créer des services de vulgarisation agricole qui permettent de répondre aux besoins d'information et de formation des agriculteurs âgés; de faire en sorte que les personnes âgées des deux sexes vivant en milieu rural accèdent plus largement aux services et aux ressources productives; d'aider les

membres âgés des ménages agricoles à faire face aux conséquences du VIH/sida dans leur famille et leur collectivité; d'aider les populations rurales à trouver des moyens efficaces de remédier aux effets de leur vieillissement sur l'agriculture, les ressources naturelles et le développement rural en général; d'améliorer l'organisation des opérations d'urgence menées en milieu agricole pour qu'elles répondent mieux aux besoins des personnes âgées; d'améliorer l'état nutritionnel des personnes âgées vivant en milieu rural en les aidant à mieux se nourrir et en améliorant les mesures prises pour assurer leur sécurité alimentaire; et de jouer le rôle de chef de file pour ce qui est de promouvoir les droits fondamentaux des personnes âgées vivant en milieu rural, en particulier leur droit à une alimentation décente. Afin de faire mieux comprendre les questions relatives au vieillissement de la population rurale, la FAO a entrepris des études de pays en Bolivie, au Chili, au Ghana, en Inde et en Thaïlande. Elle a publié également, sur son site Web, une série de documents techniques, relatifs à divers aspects du vieillissement de la population rurale, qui visent surtout à renforcer les moyens dont disposent ses Etats membres pour remédier aux incidences du vieillissement de la population sur l'agriculture.

35. L'OMS a conçu un projet destiné à encourager des interventions intégrées des systèmes de santé face au vieillissement rapide de la population dans les pays en développement (le projet INTRA). Il s'agit de constituer une base de connaissances dont les pays pourront s'inspirer pour réorienter leurs politiques et mettre en place des systèmes intégrés de santé et de protection sociale tenant compte des besoins des populations âgées. Les deux premières phases du projet, menées dans 12 pays en développement (Botswana, Chili, Chine, Ghana, Jamaïque, Liban, Pérou, République arabe syrienne, République de Corée, Sri Lanka, Suriname et Thaïlande), aujourd'hui achevées, ont permis d'étudier (en quantité et en qualité) le comportement et la demande de soins de santé primaire des personnes âgées, les fonctions, les besoins et la mentalité des soignants, et le type de services fournis. Gouvernements, établissements universitaires et organisations non gouvernementales ont participé à ce projet interdisciplinaire, qui a permis le partage d'informations et de pratiques optimales entre les pays concernés et a abouti à une série de recommandations pratiques. La troisième phase du projet, réalisée en collaboration avec le Centre pour la santé et le développement de l'OMS, installé à Kobe (Japon), est actuellement menée en Bolivie, en Inde, au Kenya, en Malaisie, au Pakistan et à la Trinité-et-Tobago et porte sur les personnes âgées qui n'ont pas recours aux services de santé primaire. Ce projet permettra de formuler des recommandations pratiques détaillées sur la manière dont le secteur des soins de santé primaire pourrait offrir tout un éventail de soins, dans l'optique d'une prise en charge intégrée des personnes âgées.

36. Consciente de l'importance de la formation des futurs professionnels de la santé, l'OMS travaille en partenariat avec la Fédération internationale des associations d'étudiants en médecine pour que la question du vieillissement fasse partie intégrante du cursus et que les cours de gériatrie soient approfondis dans 42 pays. À l'occasion du dixième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, le FNUAP et l'OMS réalisent actuellement une étude sur les facteurs qui déterminent l'état de santé des femmes âgées et leur accès aux soins. Ce projet aboutira à une publication qui mettra l'accent sur les pratiques optimales et présentera des recommandations pratiques et dont le lancement coïncidera avec la Journée internationale des personnes âgées en 2005. En avril 2005, le Bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale a organisé une réunion d'experts à

Bahreïn, afin de mettre la dernière main au plan de travail stratégique régional sur le vieillissement et la santé pour 2006-2015.

37. L'étude menée par l'OMS sur le vieillissement de la population mondiale et la santé des adultes a été conçue à partir de l'Enquête sur la santé dans le monde. Elle permettra d'harmoniser la collecte de données diachroniques et les méthodes de comparaison de l'état de santé et des conditions de vie des personnes âgées dans un même pays et entre pays. Les objectifs spécifiques de l'étude sont les suivants : fournir les données indispensables aux décideurs; étudier comment la santé et le bien-être des personnes évoluent avec l'âge grâce au suivi longitudinal des enquêtes; explorer les conséquences socioéconomiques de ces modifications de l'état de santé; compléter et valider les indicateurs sanitaires dont font état les intéressés en procédant à des tests de performance normalisés; recueillir des données cliniques et biologiques afin de disposer d'éléments d'information plus fiables sur la morbidité et les facteurs de risque; et, enfin, mesurer l'impact des interventions. Cette étude servira de point de référence externe pour le suivi coordonné du Plan d'action de Madrid, dans la mesure où elle présentera des données longitudinales comparatives fiables entre pays, concernant plusieurs objectifs du Plan d'action dans une multitude de pays. Elle offrira également une base de données ouverte afin d'inciter les parties prenantes, dont les décideurs et les responsables de la planification du système de santé au niveau national, à se préoccuper de la santé et des conditions de vie des personnes âgées.

38. En mai 2005, la cinquante-huitième Assemblée mondiale de la santé a adopté une résolution (WHA 58.16) intitulée « Vieillir en restant actif et en bonne santé : renforcement de l'action », dans laquelle, entre autres priorités, elle invitait instamment les États Membres à renforcer les mesures prises pour allouer des ressources suffisantes à l'application du Plan d'action de Madrid et des plans d'action régionaux correspondants concernant la santé et le bien-être des personnes âgées. L'Assemblée priait également le Directeur général de l'OMS de renforcer la capacité de l'OMS d'incorporer son action sur le vieillissement dans tous ses programmes et activités et à tous les niveaux.

39. Le double objectif consistant à réduire la vulnérabilité et la pauvreté chez les personnes âgées et à sécuriser leurs revenus figure à l'ordre du jour de la Banque mondiale depuis bientôt 20 ans : le montant des prêts accordés entre 2002 et 2004 qui comportaient des ressources destinées à financer les retraites, s'élève à 2 775 000 dollars. En outre, la Banque, qui a publié depuis 2002 une cinquantaine d'études et de livres sur la question des retraites, est une des grandes sources d'informations spécialisées sur la réforme des retraites aux niveaux national, régional et mondial. Une étape importante dans la mise en place d'un cadre d'évaluation du vieillissement a été la publication, en mai 2005, de son rapport intitulé « Les régimes de retraite au XXI^e siècle : perspective internationale sur les régimes de retraite et leur réforme ». Parmi ses autres publications récentes, on peut citer « Pensions in the Middle East and North Africa: Time for Change » (2005), « Pension Reform in Europe: Process and Progress » (2003), « Public Pension Fund Management: Governance, Accountability, and Investment Policies » (2003), et « Keeping the Promise of Social Security in Latin America » (2003). Le vieillissement et ses problèmes sont également à prendre en compte dans les activités et les programmes poursuivant les objectifs du Millénaire pour le développement. Comme indiqué récemment dans le document intitulé « Rapport de suivi mondial 2005 », la Banque est résolue à intensifier les mesures de

développement prises au niveau des pays (y compris celles qui concernent le vieillissement), s'inscrivant soit dans les stratégies de réduction de la pauvreté que les pays définissent et pilotent eux-mêmes, soit dans d'autres stratégies nationales de développement. La Banque cherche ainsi à promouvoir le partenariat mondial au service du développement en s'efforçant d'améliorer la gouvernance et la gestion des régimes de retraite obligatoires ou volontaires gérés par le secteur public.

40. Dans chaque région du monde, des fonctionnaires de la Banque mondiale spécialistes des questions du troisième âge sont affectés à un groupe chargé de la protection sociale. Ils travaillent avec des représentants des pays pour évaluer les besoins nationaux et arrêter un plan d'action et un programme de réformes. Des services centraux sont chargés parallèlement de définir un cadre d'évaluation plus large des questions de vieillissement, en menant, soit dans plusieurs pays à des fins de comparaison, soit dans un pays particulier, des travaux de recherche sur des questions telles que la protection des revenus des personnes âgées et la réduction de leur vulnérabilité, la gestion des savoirs internationaux et l'évaluation a posteriori de l'incidence des interventions ayant bénéficié d'un appui de la Banque.

41. Au nombre des activités par lesquelles HelpAge International cherche à faire du vieillissement un problème central, on peut citer sa collaboration avec le Bureau chargé de l'élaboration des politiques et le Centre international pour l'action en faveur des pauvres du PNUD (Brasilia), ainsi que son concours au *Rapport mondial sur le développement humain*. HelpAge International multiplie les démarches auprès des donateurs pour leur faire adopter une approche fondée sur les droits de l'homme et le refus de l'exclusion, ce qui suppose notamment que les pouvoirs publics prennent des mesures pour éliminer la discrimination fondée sur l'âge. L'organisation a notamment soumis des propositions orales et écrites au Gouvernement britannique afin qu'il adopte cette approche dans un document d'orientation intitulé « Partnerships for Poverty Reduction: Rethinking Conditionality ». Ce document, qui évoque les droits de l'homme, fait valoir que l'action en faveur des personnes vulnérables et marginalisées, notamment des personnes âgées, est l'un des trois pivots de la lutte contre la pauvreté, servira de référence pour les négociations sur les principes de l'aide dans les pays bénéficiaires. HelpAge International contribue à formuler des principes directeurs adaptés à chaque pays pour faciliter le lancement des nouvelles mesures. L'organisation a également fourni des informations sur la discrimination fondée sur l'âge, la maltraitance et les violations des droits fondamentaux fondées sur le sexe à plusieurs instances de décision. Un document publié par HelpAge International en 2005, intitulé « MDGs must target the poorest, say older people » (Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) doivent s'intéresser en priorité aux plus pauvres, de l'avis des personnes âgées), sera utilisé lors des discussions sur les OMD au niveau des pays.

42. En partenariat avec une entité du secteur privé, la Fédération internationale de la vieillesse a lancé un projet auquel participent des organisations non gouvernementales (ONG) en Afrique du Sud, au Cameroun, en Inde et en Ouganda, elles-mêmes liées à des organisations partenaires d'Australie, d'Israël et du Royaume-Uni. L'objectif est de renforcer les capacités des ONG des pays en développement pour faciliter aux personnes âgées l'accès aux soins de santé et aux prestations de services. Ce projet pilote a en particulier pour but d'améliorer la santé et le bien-être des personnes âgées grâce à des actions planifiées avec soin et réalisme et de favoriser les échanges de connaissances spécialisées entre

organisations. S'agissant de l'importance accordée au vieillissement, la Fédération étudie en détail de ce point de vue des documents d'orientation de 25 pays, étude qui s'inscrit dans le projet « Voices of Action ». Ce dernier vise en particulier l'influence que peuvent avoir des accords internationaux tels que le Plan d'action de Madrid et la Déclaration du Millénaire sur la formulation et l'orientation des politiques en faveur du troisième âge. Le projet intitulé « The World Exposition of Innovation: Design for an Ageing Society » (Exposition mondiale de l'innovation : la création au service d'une société vieillissante), prévu pour 2008, contribuera à assurer le suivi et à dresser le bilan de la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid. Des experts du vieillissement, de la création et de l'environnement durable vont débattre de l'avenir de la création en tant qu'outil au service des besoins sociaux d'une population vieillissante.

43. L'Association internationale de gérontologie a tenu son dix-huitième congrès, à Rio de Janeiro en juin 2005. Plus de 4 000 chercheurs et praticiens du monde entier se sont penchés sur le thème « Vieillir en restant actif au XXI^e siècle : participation, santé et sécurité ». Quatre colloques ont servi à étudier le rôle que pourrait jouer l'Association dans le suivi de l'Assemblée mondiale de Madrid. L'Association a également organisé la première réunion d'un comité directeur chargé de superviser l'enquête sur le vieillissement de la population mondiale, qui permettra de suivre la santé et les conditions de vie des personnes âgées.

44. L'International Council for Caring Communities a organisé trois manifestations pour favoriser la prise en compte du vieillissement aux niveaux local et international. En 2004, un concours de création a servi à des étudiants en architecture du monde entier à réfléchir à des solutions permettant de faire participer les personnes âgées aux activités sociales, culturelles et productives de leur communauté. Au total, 26 projets proposés par 13 pays ont été sélectionnés et seront exposés dans différents lieux de réunion internationaux, tels que le Forum urbain mondial, à Vancouver (Canada) en juin 2006. Pour réaliser une intégration « sans effort » des personnes âgées dans la société de l'information, l'International Council a organisé, en novembre 2004, un concours international sur le thème « les technologies de l'information et des communications au service de toutes les générations », lors de la réunion à Berlin du Groupe d'étude des technologies de l'information et des communications. Dans le cadre d'une série de congrès sur le thème « l'âge de la longévité », une conférence internationale, intitulée « Caring communities for the twenty-first century: imagining the possible », a été organisée au Siège de l'ONU en 2005, en relation avec la quarante-troisième session de la Commission du développement social.

D. Activités régionales

45. La Commission économique pour l'Afrique a établi et présenté un document intitulé « Policy and Programmatic Measures taken to meet the Needs of the Elderly: Africa's Response to a Budding Challenge » lors d'une conférence africaine sur le vieillissement à Boksburg (Afrique du Sud), en août 2004, organisée par le Gouvernement sud-africain, le Human Sciences Research Council (Conseil pour la recherche en sciences humaines) et l'Union pour l'étude de la population africaine. La Commission a présenté un bilan régional à l'occasion de la Conférence ministérielle d'examen de l'application de la Déclaration de Dakar/Ngor sur la population, la famille et le développement durable et du Programme d'action de la

Conférence internationale sur la population et le développement, organisée à Dakar en juin 2004. Il ressort des conclusions de la Conférence que 32 États membres étaient préoccupés par le vieillissement de la population, que 10 offraient une couverture sociale ou un régime de retraite aux personnes âgées et que 15 proposaient des soins en institution. On a constaté que le départ vers la ville des hommes et des femmes en âge de travailler privait les personnes âgées d'une source de soutien et que, par ailleurs, le nombre croissant d'enfants laissés orphelins par le sida ou la guerre représentait un fardeau de plus en plus lourd pour les personnes âgées qui les recueillaient.

46. La stratégie européenne pour la mise en œuvre régionale du Plan d'action de Madrid prévoit un suivi passant par la coopération régionale. La Commission économique des Nations Unies pour l'Europe a entrepris une série d'activités pour favoriser l'échange d'informations sur les questions et les politiques relatives au vieillissement. Un atelier a ainsi été organisé à Malte, en mai 2005, sur le thème des prestations de soins dans des sociétés vieillissantes, les décisions à prendre et l'action à mener. Les participants ont recommandé que les engagements pris en matière de prestations de soins soient suivis d'effet aux niveaux national et régional. Des experts ont dressé la liste des grandes questions de principe à traiter en priorité. Ils ont également débattu des difficultés rencontrées pour honorer les engagements et réaliser les objectifs de la stratégie régionale, et suggéré des actions concrètes pour y remédier. Les conséquences du vieillissement de la population sur les politiques de l'emploi et les politiques budgétaires dans la Communauté d'États indépendants font actuellement l'objet d'une étude, dont les résultats préliminaires sont attendus au début de 2006. Il s'agit d'évaluer les dépenses par tranche d'âge dans les pays couverts par l'étude pendant un demi-siècle (2000-2050), d'étudier les effets du vieillissement sur l'emploi et la politique budgétaire et de suggérer des options pour la réforme de la sécurité sociale dans ces pays.

47. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes organise ses activités relatives au vieillissement en fonction de la stratégie régionale de mise en œuvre du Plan d'action de Madrid. En 2005, la Commission a lancé une publication intitulée « Les objectifs du Millénaire pour le développement : une perspective de l'Amérique latine et des Caraïbes », qui comprend un chapitre sur le vieillissement et la pauvreté et constitue une contribution régionale à la poursuite des objectifs inscrits dans la Déclaration du Millénaire. Parmi les travaux que la Commission envisage de consacrer au vieillissement, on peut citer une étude sur les transferts entre générations, qui entrera dans un document sur la protection sociale en cours de rédaction pour la prochaine session de la Commission, et des recherches sur la question du traitement inégal des sexes dans les régimes de pension et les liens entre l'évolution des structures familiales et les politiques relatives aux personnes âgées.

48. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a organisé une réunion d'experts sur la mobilisation des ressources en faveur des programmes consacrés au vieillissement de la population qui a servi à cerner certains facteurs du manque de ressources allouées à la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid. Un séminaire régional sur le suivi de la Stratégie de mise en œuvre de Shanghai pour les plans d'action de Madrid et de Macao a par la suite été organisé à Macao (Chine). Les participants ont fait le point de la mise en œuvre de la stratégie régionale depuis 2002 et prôné une meilleure protection sociale et une meilleure prise en charge à long terme des personnes âgées.

49. En ce qui concerne les initiatives de soutien communautaire, la Commission a aidé à concevoir un programme de formation sur les soins communautaires dans une population vieillissante, organisé à Perth (Australie) en mai 2005 par l'Office for Seniors' Interests and Volunteering (Bureau pour les personnes âgées et le bénévolat), en Australie occidentale, et par le Singapore Action Group of Elders (Groupe d'action de Singapour pour les personnes âgées). Cette formation visait surtout à mieux armer ceux qui dispensent des soins, professionnels ou non, pour qu'ils offrent une aide et un soutien plus efficaces et sachent non seulement soigner les symptômes physiques mais aussi répondre aux besoins sociaux et affectifs des personnes âgées. La Commission prévoit de dispenser à Jakarta et à Dacca une formation sur les services sanitaires et sociaux que peut offrir la communauté aux personnes âgées, d'organiser à Jaipur (Inde) un atelier sur la manière d'améliorer l'image des personnes âgées dans les médias, et d'organiser trois séminaires sur l'effet produit par le tsunami sur les personnes âgées, parmi d'autres groupes vulnérables, en Indonésie, à Sri Lanka et en Thaïlande.

E. Programme de recherche sur le vieillissement pour le XXI^e siècle

50. Le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat et l'Association internationale de gérontologie ont poursuivi leur collaboration concernant la conception et la diffusion du Programme de recherche sur le vieillissement pour le XXI^e siècle. Ce Programme a été adopté par le Forum de Valence (Espagne) en avril 2002 et présenté aux délégués de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement. Dans sa résolution 57/177 du 18 décembre 2002, l'Assemblée générale s'est félicitée de l'adoption du Programme de recherche à l'appui de la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid. En 2003, le Département des affaires économiques et sociales et l'Association internationale de gérontologie ont organisé quatre ateliers régionaux, qui ont permis d'énoncer les priorités de recherche régionales, à l'appui du Plan d'action. Lors du dix-huitième Congrès de l'Association, et en coopération avec cette dernière, le Département des affaires économiques et sociales et le Centre for Ageing Studies de l'University of South Australia ont organisé un atelier pour affiner le Programme de recherche. Les participants ont examiné des documents relatifs au Programme à l'échelle mondiale et régionale, à la lumière des difficultés et des priorités nouvelles concernant le vieillissement. Ils ont étudié la manière dont le Programme contribuait à assurer le suivi du Plan d'action de Madrid, proposé des mises à jour du descriptif du Programme et examiné les mesures à prendre pour en assurer la promotion et la diffusion. Le Département des affaires économiques et sociales doit publier les résultats du dernier atelier et les délibérations des quatre ateliers régionaux. Dans le cadre de ce projet, l'Association a créé un groupe de travail chargé d'examiner la faisabilité d'une étude consacrée à un certain nombre de thèmes de recherche arrêtés par le Programme. **L'Assemblée générale souhaitera peut-être inviter les gouvernements à consulter et à utiliser le Programme de recherche pour renforcer leurs capacités nationales, afin de mettre en œuvre le Plan d'action de Madrid et de procéder à son examen et à son évaluation. L'Assemblée souhaitera peut-être aussi inviter les organisations intergouvernementales et non gouvernementales à se servir du Programme de recherche comme référence pour concevoir leurs activités de recherche sur le vieillissement et la mise en œuvre du Plan d'action.**

III. Conclusion

51. Le présent rapport témoigne de la diversité et de l'ampleur des activités menées à travers le monde sur le vieillissement. Ces activités sont liées à la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid ou s'en inspirent. Néanmoins, la nouvelle orientation vers le développement que le Plan d'action a donnée aux activités nationales et internationales en faveur des personnes âgées est souvent laissée de côté. Dans de nombreuses régions du monde, le Plan d'action de Madrid est méconnu, sinon inconnu. **Cela étant, l'Assemblée générale souhaitera peut-être appeler les gouvernements, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales à renforcer leurs campagnes d'information auprès des principaux acteurs de la société, y compris les personnes âgées et leurs organisations, afin de faire connaître les décisions issues de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement.**

52. Beaucoup reste à faire pour que la question du vieillissement soit intégrée dans les plans nationaux et les stratégies internationales. On continue bien souvent de considérer le vieillissement et la situation des personnes âgées sous un angle « humanitaire » et d'ignorer le rôle que ces dernières pourraient jouer dans la réalisation des objectifs nationaux de développement, ce qui compromet la poursuite des objectifs de développement convenus à l'échelle internationale. **L'Assemblée générale souhaitera peut-être recommander une nouvelle fois que l'on tienne compte de la situation des personnes âgées dans la poursuite des objectifs de développement convenus à l'échelon international, y compris ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire.**

53. La mise en œuvre des recommandations du Plan d'action de Madrid repose sur la coopération internationale, qui permettra de créer les capacités dont les pays ont besoin pour faire face au vieillissement de la population, avec les difficultés et les possibilités qu'il suscite. Cependant, les ressources humaines et financières dont dispose le système des Nations Unies, en particulier le personnel du Département des affaires économiques et sociales qui fournit un appui technique aux États Membres, demeurent très limitées. **L'Assemblée générale pourrait une nouvelle fois souligner qu'il faut renforcer les capacités nationales si l'on veut promouvoir et favoriser la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et encourager les gouvernements à contribuer au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies concernant le vieillissement pour permettre au Département des affaires économiques et sociales d'aider davantage les pays qui en feraient la demande.**